

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0013076

166723

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3161

Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUJTAHID Abderrahim

Date de naissance : 1955

Adresse : CITE Djemaa Rue 13N N°.09

Tunisie 1005 CASA

Tél. 0661 7275 46 Total des frais engagés : 0.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

dr. Samira GUASMIA
Médecin Généraliste
C. U. d'Échographie Générale
Jacilla 5, Rue 62 N° 3 Cité Djemaa
CASABLANCA
Tél. 022 59 75 10 = 065 35 69 71

Date de consultation : 23/06/2023

Nom et prénom du malade : HENOU JAHID Abderrahim Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DMID + HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/06/2023

Signature de l'adhérent(e) : AB2

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/06/23	C1		150 DH	Dr. Samira CHAIB Médecin Général d'Échographie 5, Rue 62 N° 3 13110 Casablanca Tél: 065 35 67 92

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>ARMACIE SBATA CASA SARL AU 9-261 BD SAKIA ELHAMRA AMILA 5 CD - CASABLANCA Tel: 05 22 27 19 15 : 50484284 - 05 22 02052562 : 517591 - 05 22 000015 ICE: 05 22 03400000015</p>	23.06.2023	1631,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction)

The diagram shows a 3D structure with 16 numbered vertices (1 through 8 on each of the four faces) and a central vertical axis labeled 'H'. The structure is oriented with a horizontal axis labeled 'D' pointing left and a vertical axis labeled 'G' pointing down.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Omnipraticienne

C.U.Echographie générale

ICE : 001716682000066

PHARMACIE SBATA CASA SARL AL
259-261 BD SAKIA ELHAMRA
JAMILA 5 CD - CASABLANCA
Tel.: 05 22 37 19 15
Ref: 517591 - Tél: 37300988
ICE: 669865498000015.

ORDONNANCE

MR

Moustahid Abderrahim

390.00 x 2

1) Golus Det 50/1000 Gp
100 x 2/j < mési > x 2 mois.

78.70 x 2

2) Diamox 500 mg x 2

164.70 x 2

3) Triplix 10/250 mg x 2

46.70 4)

Zyloxic 100 mg Gp
le matin x 2

70.50 5)

ICAM 5 mg Gp

55.00 x 2

6) Amodral 100 mg le soir x 3

45.00 7)

Ripimune 100 mg x 3

45.80 8)

Erycavene 100 mg x 3

46.80 9)

Acti'colore 100 mg x 3

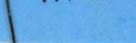
1631.701000 x 3

6 118001 130313
TRIPLIXAM 10mg/2.5mg/5mg
30 comprimés pelliculés
PPV : 164,70 Dh
Servier Maroc - Casablanca

LOT 222203

EXP 06 2026

PPV 46.70 DH



Lot n° :

EXP :

PPV :

70,50

LOT : 651406

PER : 01/25

LOT : 0029
PER : 01-25
PPC : 45.00 DH

LOT 22.206/FC26

PER 07/2025 PPC 45,80

complément alimentaire il n'est pas un médicament

ACTICARBINE 70 MG Comp. (84)

PPV 46,90 DH SOTHEMA



6 118001 070015

AMM: 50/17 DMP/21 NNP
B020888B103002



6 118001130313
TRIPLIXAM 10mg/2,5mg/5 mg
30 comprimés pelliculés
PPV : 164,70 Dh
Servier Maroc - Casablanca

6 118001 031092
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

6 118001 031092
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

PHARMACIE SBATA CASA SABLA
259-261 BD SAKIA ELHAMRA
JAMILA 5 CD - CASABLANCA
TÉL: 05 22 37 19 15
IF: 50484284 - TP: 32 300988
RG: 517591 - INPI: 100205256
AEE: 999865499880015

PHARMACIE SBATA CASA SABLA
259-261 BD SAKIA ELHAMRA
JAMILA 5 CD - CASABLANCA
TÉL: 05 22 37 19 15
IF: 50484284 - TP: 32 300988
RG: 517591 - INPI: 100205256
AEE: 999865499880015

78,70

78,70